



EREA Anne FRANK – 14 Route de Chauvigny – 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

05 49 00 27 27

-

ce0860793v@ac-poitiers.fr

RÉOUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT -

GUIDE A L'USAGE DES PARENTS D'ELEVES



Préambule

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'ÉREA A. FRANK après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce guide s'appuie pour l'ÉREA Anne FRANK sur deux documents complémentaires :

➤ Le protocole sanitaire, guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées, édité par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse mis à jour régulièrement

➤ Le protocole de travail des agents de la région Nouvelle Aquitaine affectés dans les Etablissements Publics Locaux d'enseignement

Huit personnes au maximum (adultes et élèves) peuvent être accueillis dans une salle de classe. Ce nombre respecte les préconisations de 4m² par personne afin de respecter les distanciations sociales nécessaires.

Un emploi du temps réactualisé sera établi et restera valable jusqu'à nouvel ordre.

Les parents d'élèves jouent un rôle **essentiel dans le retour de leur enfant à l'ÉREA**. Ils s'engagent, notamment, à ne pas le scolariser en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils sont également invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. **En cas de symptômes (toux, mal de gorge, éternuements, rhume, diarrhée, nausées/vomissements) ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.**

Les parents s'engagent à respecter ces consignes. Les élèves ne respectant pas les consignes ou gestes barrière ou la distanciation sociale seront immédiatement mis en mesure conservatoire et rentreront au domicile.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

Le respect des règles sanitaires édictées dans le présent protocole est impératif :

Elles s'articulent autour des cinq principes définis ci-après :



I. Maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Il nous a conduit à prendre des mesures telles que :

- Du marquage au sol
- Des Zones d'attente spécifiées au moment de l'entrée dans l'établissement ou au réfectoire
- Des fléchages pour les sens de circulation
- La désignation d'une place attirée dans la salle de classe
- Les heures de classe de repas et de récréations décalés.

Modifications des horaires d'entrée et de sortie :

A compter du 25 mai 2020 : 6^{ème} et 5^{ème} entrée à 9h00 et sortie à 15 h

Les élèves de 6^{ème} seront accueillis en salle 32 et 33

Les élèves de 5^{ème} seront accueillis en salle 34 et 35

L'établissement sera fermé aux élèves le mercredi afin de permettre la désinfection totale des locaux.

En attente de décision à partir du 2 juin : 4^{ème} et 3^{ème} entrée à 8h30 et sortie à 16 h

Les élèves de 4^{ème} seront accueillis en alternance en ateliers professionnels ou en classe dans les salles 35 et 36

Les élèves de 3^{ème} seront accueillis en alternance en ateliers professionnels ou en classe dans les salles 35 et 36

**En attente de décision à partir du 2 juin : 1CAP et 2CAP entrée à 8h15 et sortie à 15 h 30
Seront accueillis en alternance en ateliers professionnels ou en classe dans les salles 37, 38 , 39 et 12**

Les emplois du temps seront modifiés et adaptés jusqu'à nouvel ordre. Ils seront donnés aux élèves et non modifiés sur Pronote.

Aucune circulation d'élèves ne sera effectuée pour les cours. Les professeurs se déplaceront dans les salles pour y rejoindre leur classe au début du cours.

II. Application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consistera à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif seront proscrites. A défaut, une solution hydro-alcoolique sera utilisée. Les médecins et les infirmiers de l'éducation

nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le lavage des mains doit être réalisé, obligatoirement :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés des modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école sera limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique.

La sensibilisation et l'implication des parents sont prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque pour les élèves

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation physique risquent de ne pas être respectées. A l'EREA, le port du masque est obligatoire pour tous les élèves dans tous les espaces, à l'exception de la salle de classe

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies et bénéficiant d'un P.A.I.

Les mêmes obligations concernent les personnels adultes de l'EREA.

III. Limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les élèves restent toujours dans la même salle de classe, les enseignants s'y déplaceront. Les enseignements spécifiques pourront amener les élèves à se rendre dans une autre salle (informatique, salle techma, ateliers professionnels, ...).

L'EREA met en place un plan de circulation détaillée dans les plans en annexe afin de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Le déplacement des professeurs et personnels de l'EREA sera également organisé et respectueux du plan de circulation mis en place.

Les élèves devront se rendre le matin directement dans leur salle de cours. Ils devront respecter le sens de circulation dans la classe pour aller s'asseoir à la table qui lui sera attribuée et étiquetée à son nom. Chaque élève aura une place unique attribuée pour tout le reste de l'année scolaire.

Pendant le temps de classe, les déplacements seront interdits ainsi que les échanges ou prêts de matériels, stylos ou autre entre élèves.

Pour toute sortie de classe pendant les heures de cours, le professeur contactera un des assistant d'éducation à la vie scolaire afin qu'il accompagne l'élève (passage à l'infirmerie, passage aux toilettes...)

Restauration scolaire :

Au réfectoire, l'organisation des temps de restauration et d'accès sera conçue de manière à limiter les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Un sens de circulation a été défini, le marquage au sol effectué et les différentes zones identifiées.

Le lavage des mains avant et après chaque repas sera obligatoire ; La ligne de self ne fonctionnera pas, les repas seront servis à table.

Dès l'entrée dans le hall, les élèves mettront leur masque dans la poubelle prévue à cet effet. Ils se laveront ensuite les mains pendant 30 secondes.

Ils devront se rendre directement dans la salle de restauration en respectant le sens de circulation et s'asseoir à la place qui leur sera désignée par un adulte.

Les élèves ne pourront pas utiliser les fontaines à eau qui seront sous la responsabilité des adultes. L'utilisation du micro-ondes sera interdite dans le réfectoire.

Après le repas, ils débarrasseront leur plateau et sortiront après s'être lavé soigneusement les mains et avoir récupéré un masque propre pour sortir en récréation.

Le réfectoire sera aéré avant et après les repas en ouvrant les fenêtres et entièrement désinfecté après chaque utilisation.

Les déchets seront déposés dans des poubelles équipées de sacs. Les poubelles seront vidées quotidiennement.

IV. Nettoyage et désinfection des locaux

Les locaux de l'EREA n'ayant pas été pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage sera effectué avant la reprise des personnels. Les locaux seront aérés toutes les heures.

Une désinfection totale des salles de classes et de tous les locaux sera effectuée avant la reprise des élèves.

Pour la désinfection, comme la plupart des désinfectants ménagers courants, les produits utilisés à l'EREA respectent la norme virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

V. Formation, information et communication

Toutes les règles sanitaires seront rappelées à tous les personnels lors des réunions organisées les jeudi 14 et vendredi 15 mai 2020.

Un conseil d'administration est prévu le 14 mai à 17h30 pour présentation du protocole de reprise. Le protocole sera ensuite diffusé aux parents et mis en ligne sur le site de l'EREA.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière, dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une fiche avec les règles de base sera remise à chaque élève.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

En cas de réouverture de l'internat

La décision de rouvrir l'internat est encore en suspens.

Très peu d'élèves pourront être accueillis en raison de la nécessité de mettre à disposition de manière individuelle des sanitaires (douches et WC).

Avant la réouverture de l'internat (si la décision de réouverture est prise)

Un nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail sera fait avant l'arrivée des élèves internes. L'affichage des consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs...), sera effectué.

L'internat sera aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la chambre ou de la salle contre un mur, une fenêtre, etc.)

L'équipement suffisant des sanitaires notamment en savon liquide sera assuré. Le cas échéant il sera fourni aux élèves des solutions hydro-alcooliques en quantité suffisante

- Les déplacements dans l'internat seront limités, seulement dans le strict respect du plan de circulation mis en place
- Le mobilier non nécessaire sera neutralisé par une signalétique ou un balisage
- Les espaces collectifs seront régulièrement aérés. Un rappel sera fait à tous les élèves internes sur la nécessité d'aérer les chambres.
- Les lavabos des D2 et D4 seront attribués individuellement
- Les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de repos) seront organisées. Un groupe de trois élèves maximum sera désigné chaque soir de manière à permettre une désinfection adaptée chaque matin par les agents
- Les temps en chambre seront privilégiés
- Le personnel en charge de la surveillance sera sensibilisé au respect des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat durant la période de sortie de confinement.



Vu et pris connaissance le _____ 2020

Madame / monsieur _____ Parents de _____

Signature de la mère :

Signature du père :